

PROCES VERBAL

De l'installation du Conseil Municipal et de l'élection d'un Maire et des Adjointes

L'an deux mil quatorze, le quatre avril à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de VODABLE proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du vingt trois mars deux mil quatorze et du trente mars deux mil quatorze, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre des Membres afférents au Conseil Municipal11
Nombre de conseillers en service.....11
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance.....11

Date de convocation :

Etaient présents Mmes et MM. Les Conseillers Municipaux :

LOUBINOX Nathalie, DUMONT Aurélie, CUBBEDU Alicia, BREUIL Stéphanie, GERBER Corinne, LABUSSIÈRE Jean-Marc, ANLADE Michel, DERRIBES Laurent, VANDRAND Jean-Luc, CARRE Rodolphe, CAPELLE Pierre.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur BION Pascal, Maire, qui termine son mandat et félicite les membres du Conseil élus, LOUBINOX Nathalie, DUMONT Aurélie, CUBBEDU Alicia, BREUIL Stéphanie, GERBER Corinne, LABUSSIÈRE Jean-Marc, ANLADE Michel, DERRIBES Laurent, VANDRAND Jean-Luc, CARRE Rodolphe, CAPELLE Pierre.

Conformément à l'article L2122-8 du CGTC, Monsieur BION Pascal, Maire sortant, remet la présidence de la séance au doyen d'âge Monsieur CAPELLE Pierre, le plus âgé des membres du Conseil, qui a ensuite pris la présidence.

S'en suit un discours de Monsieur CAPELLE Pierre, qui commente les résultats des élections et propose Monsieur ANGLADE Michel comme candidat à la Mairie et le présente.

Discours de Monsieur ANGLADE Michel qui présente sa candidature de Maire.

Présentation de Monsieur LABUSSIÈRE Jean-Marc au poste de Maire.

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance **Madame LOUBINOX Nathalie.**

ELECTION DU MAIRE

Premier tour de scrutin

En application des articles L 2122-4 et L 2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à u troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur CAPELLE Pierre invite le Conseil à procéder à l'élection du Maire.

Chaque Conseiller Municipal a remis fermé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc ; le dépouillement du vote par Monsieur CAPELLE Pierre a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	11
Nombre de bulletins blancs ou nuls.....	0
Suffrages exprimés.....	11
Majorité absolue.....	6
Ont obtenu : Monsieur LABUSIERE Jean-Marc.....	7
Monsieur ANGLADE Michel.....	4

Monsieur LABUSSIÈRE Jean-Marc ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé et invité à poursuivre la présidence du Conseil.

Le Conseil décide la création de trois postes d'Adjoints.

ELECTION DES ADJOINTS

Il a été procédé ensuite, sous la présidence de Monsieur LABUSSIÈRE Jean-Marc, élu Maire, à l'élection des Adjoints.

Le Maire propose Madame LOUBINOUX Nathalie pour la poste de premier Adjoint. Il n'y a pas d'autre candidat parmi les Conseillers restant pour le poste de premier Adjoint.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	11
Nombre de bulletins blancs ou nuls.....	3
Suffrages exprimés.....	8
Majorité absolue.....	6
Ont obtenu : Madame LOUBINOUX Nathalie.....	7
Monsieur CAPELLE Pierre.....	1

Madame LOUBINOUX Nathalie ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamée premier Adjoint.

Le Maire propose Monsieur DERRIBES Laurent pour la poste de deuxième Adjoint. Il n'y a pas d'autre candidat parmi les Conseillers restant pour le poste de deuxième Adjoint.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	11
Nombre de bulletins blancs ou nuls.....	5
Suffrages exprimés.....	6
Majorité absolue.....	6
Ont obtenu : Monsieur DERRIBES Laurent.....	6

Monsieur DERRIBES Laurent ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé deuxième Adjoint.

Le Maire propose à Monsieur VANDRAND Jean-Luc le poste de troisième Adjoint. Ce dernier refuse.

Le Maire propose à Monsieur CAPELLE Pierre le poste de troisième Adjoint. Ce dernier refuse.

Le Maire propose à Monsieur ANGLADE Michel le poste de troisième Adjoint. Ce dernier refuse.

Le Maire propose à Madame BREUI Stéphanie le poste de troisième Adjoint. Cette dernière refuse.

Il n'y a pas de troisième Adjoint élu.

Monsieur le Maire diffuse un document sur les différentes commissions à chaque Conseillers et Adjoints afin de l'étudier en vue de la prochaine réunion.

**LE PROCHAIN CONSEIL AURA LIEU LE
MERCREDI 09 AVRIL 2014**